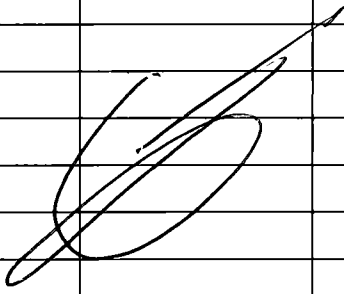


Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 30/09/2024 - B2024/004692 - 2012 B 00015 - 539 078 642 - 2G HOLDING

Désignation de l'entreprise : 2G HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZI LES TAILLAS		43600 STE SIGOLENE	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/>	
Numéro SIRET* 53907864200029			
		Exercice N clos le. 13 10 3 20 24	
		N-1 13 10 3 20 23	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
Autres créances (3)	BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)	CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	(3) Part à plus d'un an
			CR
			Créances



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrain

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2G HOLDING

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0.....0.0.0.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 847 312	1 667 730
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	562 436	529 582
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 433 749	2 221 312
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	121 209	181 418
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	265 603	499 499
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 625	4 526
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 885	307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	399 322	685 750	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 833 070	2 907 062	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	338 842	65 532	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise :		2G HOLDING				Néant <input type="checkbox"/>	*	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	}	biens*	FD		FE		
				services*	FG		FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 826	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. }	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS	GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 826	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 825)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	540 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	60 187	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	600 187	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 114	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	21 114	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	579 073	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	573 248	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2G HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			
		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 812	2 926	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	600 188	548 264	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	37 752	18 682	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	562 436	529 582	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	540 000	540 000	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	900 000		900
Autres titres immobilisés	15 616		
TOTAL	915 616		900
TOTAL GENERAL	915 616		900

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			900 900	900 900
Autres titres immobilisés			15 616	15 616
TOTAL			916 516	916 516
TOTAL GENERAL			916 516	916 516

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	6 987	6 987	
Charges constatées d'avance	909	909	
TOTAL	7 896	7 896	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	490	490		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	120 719	60 239	60 480	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 625	4 625		
Impôts sur les bénéfices	7 885	7 885		
Groupe et associés	265 603	265 603		
TOTAL	399 322	338 842	60 480	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 999			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	200			200

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	13 040
Total	13 040

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	490
Emprunts et dettes financières diverses	20 603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 625
Total	25 718

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	909
Total	909

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180 718
Total	180 718

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : EMPRUNT DANS LE CADRE DE REDUCTION CAPITAL
Montant initial de cette garantie : 300 000
Montant restant dû en capital : 120 719
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/05/2025
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DE PRODUITS DE PLACEMENT

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

2 G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Z.I. Les Taillas, 43600 STE SIGOLENE
539 078 642 RCS LE PUY EN VELAY-43000

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2024

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 562 436,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	562 436,15 euros
• A titre de dividende global à l'associé unique Soit 2 500 euros par action	500 000 euros
• Le solde, en totalité au compte « autres réserves »	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le au plus tard le 31 décembre 2024. Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 : 350 000 euros,
Exercice clos le 31 mars 2022 : 350 000 euros,
Exercice clos le 31 mars 2023 : 350 000 euros.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [unclear]', written over a horizontal line.